

Préavis N° 5-2017 au Conseil communal

sollicitant

un crédit d'investissement de CHF 96'900.- destiné au renouvellement des
espaces de jeux extérieurs sur la propriété de Plan-Sépey

Date proposée pour la séance de Commission :

**Jeudi 27 avril 2017 à 19h00
Castelmont, salle 3**

Délégué de la Municipalité : Anne Bourquin Büchi

Prilly, le 4 avril 2017

Madame La Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Introduction

Le contrôle périodique (tous les 5 ans) de la colonie de Plan-Sépey, effectué par le Bureau de prévention des accidents (bpa) et les Etablissements d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du canton de Vaud (ECA), tous deux mandatés par le Service de protection de la jeunesse (SPJ), a eu lieu en 2016. Tant le bpa que l'ECA ont relevé plusieurs éléments problématiques sur la propriété, concernant entre autres les structures de jeux extérieurs.

Le rapport technique envoyé au SPJ relève de nombreux points qu'il est impératif de modifier dans des délais "raisonnables". Une nouvelle autorisation d'exploiter pour une durée de 5 ans a été délivrée, mais elle est assortie de réserves concernant des aménagements intérieurs et extérieurs afin de garantir la sécurité des enfants.

En bref, les aires de jeux ne sont plus conformes aux normes actuelles, ne peuvent plus être utilisées et doivent être démontées.

Ce constat abrupt est survenu après le bouclage du budget 2017, raison pour laquelle l'investissement ne figure pas dans les pages roses.

1. Projet

Les structures en place ne correspondent plus aux normes en vigueur et présentent un degré de dangerosité au-delà de la norme en vigueur. Plus précisément, les différentes structures du lieu, telles que la tyrolienne, l'arbre rotatif, les balançoires, les télécabines et la tour à grimper, sont problématiques et exposent la commune à une entière responsabilité en cas d'accident, tant lors des camps qu'elle organise, que lors de locations à des tiers.

Par ailleurs, une des propositions de jeux offerte aux alentours de la propriété est un minigolf sur tables, récupéré il y a bien longtemps à la piscine de la Fleur de Lys. L'état de délabrement des diverses tables est tel qu'il ne permet plus une utilisation intéressante, sa remise en état serait onéreuse. C'est pourquoi il est promis à une élimination certaine depuis quelque temps déjà.

Il ne reste sur les lieux que deux buts de football et deux paniers de basket en bon état qui ne sont pas concernés par les remarques du bpa.

Vous l'aurez compris, les structures de jeux proposées, à ce jour, aux nombreux enfants qui fréquentent dans notre colonie ne correspondent plus du tout aux normes de sécurité auxquelles une commune doit se soumettre.

Il convient également de rappeler ici le succès rencontré par les nombreuses activités et animations se déroulant sur ces lieux magnifiques. Classes à la montagne pour les écoles primaires et secondaires, camps de ski et les incontournables colonies d'été et d'automne, sans oublier les locations à des organismes externes friands de ces installations, regroupent chaque année plus de mille enfants sur ces lieux, et ceci en toutes saisons.

Ce constat d'un manque sécuritaire significatif est l'occasion de reconsidérer pleinement l'approche ludique en lien avec le développement psychomoteur chez l'enfant et l'adolescent. Le préavis présente un espace de jeux repensé pour soutenir les principales acquisitions motrices nécessaires à l'enfant, dans son développement, tant personnel que scolaire.

En effet, grâce aux jeux et plus précisément avec l'aide de structures bien pensées il est possible d'influer sur des aspects tels que le tonus musculaire, l'équilibre, la coordination, la latéralisation, la structuration et l'orientation spatiale pour ne citer que ces aspects.

Le parcours d'équilibre permettra non seulement la stimulation de l'équilibre, mais également la coordination entre le haut et le bas et la dissociation entre les différentes parties du corps. Les enfants pourront également affronter certaines craintes tout en étant en permanence en sécurité. L'agilité des enfants, de manière générale, n'en sera que renforcée.

Les blocs d'escalade permettront aux enfants de développer leur force et leur coordination motrice. La notion de peur sera également testée et mise à l'épreuve.

2. Statistiques de fréquentation 2016 de Plan Sépey

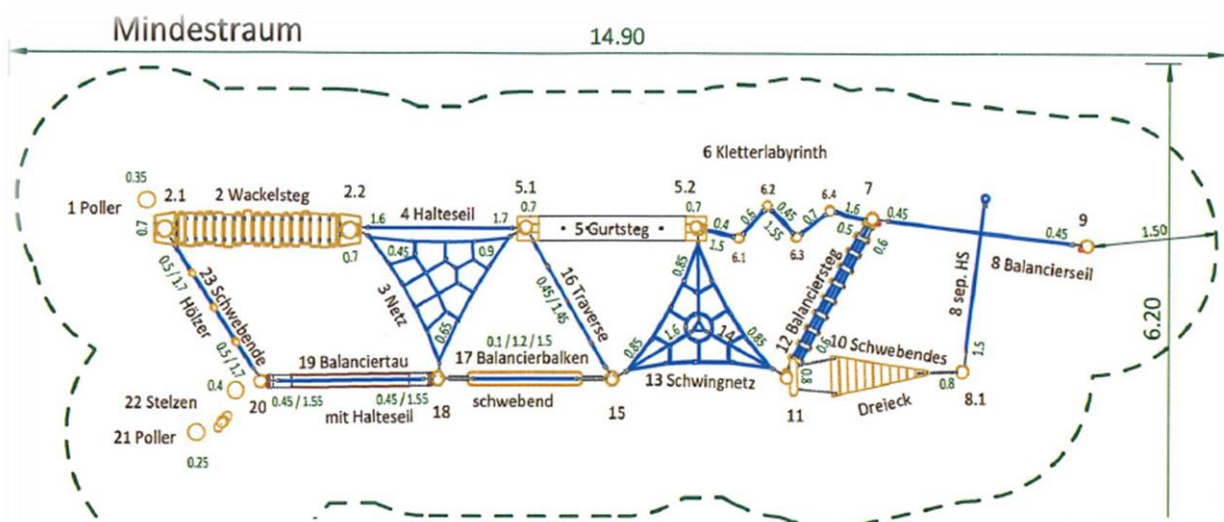
Nombre d'enfants	Organisation	Nombre de semaines/An
214 enfants	Colonies d'été et d'automne	5 semaines
146 enfants	Ecole à la montagne 7 ^{ème} H	7 semaines
434 enfants	Camps d'hiver	11 semaines
300 enfants	Ecole à la montagne 3 ^{ème} - 6 ^{ème} H	16 semaines
90 enfants	Camps externes (locations)	3-5 semaines
1'184 enfants		42-44 semaines

3. Les installations

Le projet pour Plan-Sépey comporte trois structures :

a) Le parcours d'équilibre

Le parcours "Style Ligornetto", d'une dimension de 14,60 x 6,20 mètres, est composé de 14 postes différents mais positionnés de manière continue et pouvant garantir plusieurs possibilités de passage d'un poste à l'autre. Cette structure basse entre 35 et 70 centimètres du sol permet une sécurité optimale en cas de chute. Cet ensemble offre également la caractéristique de pouvoir être posé directement sur le gazon, moyennant des fondations. L'emplacement choisi se situe en remplacement des balançoires vouées à disparaître (emplacement A sur le plan). La construction de ces éléments en bois et en corde permet à cette structure de se fondre dans son environnement naturel.



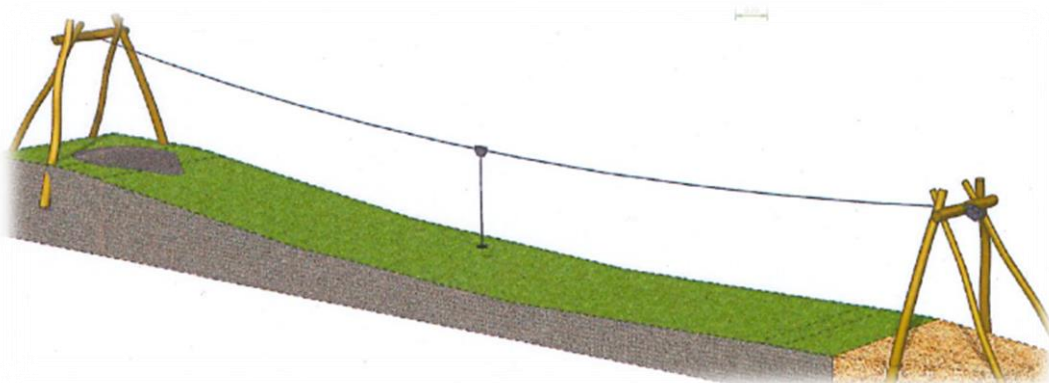
b) Les blocs d'escalade

Deux blocs d'escalade seront posés sur la partie sud de la propriété en face de la vallée (emplacement B sur le plan). Ces deux rochers avec des prises permettant des voies faciles et des voies expertes seront entourés d'une surface plane recouverte d'un matériau souple permettant une absorption idéale en cas de chute. La surface sera délimitée par des rondins de bois empêchant la dissémination du matériau hors de la zone. Les blocs qui imitent des rochers sont façonnés à la main; la couleur grise permettra un rappel des montagnes alentours. La hauteur des deux blocs choisis est de 2.3 mt pour le bloc «Challenger» et de 1.5 mt pour le bloc «Explorer». Ils sont résistants aux écarts de températures et aux intempéries. Ils permettent également de nombreux changements de voies et de prises pour varier les chemins d'accès au sommet et peuvent être utilisés simultanément par plusieurs enfants. La hauteur des blocs ainsi que la zone de réception alentours répondent toutes deux aux exigences de sécurité, norme européenne NF EN 12572-2 et norme bpa, afin de garantir la sûreté des jeunes utilisateurs.



c) La tyrolienne

Le succès actuel de la tyrolienne impose naturellement son remplacement, d'autant plus qu'il n'y en a pas sur le territoire prilléran. Les aspects de vitesse et de dépassement de soi sont recherchés et appréciés par les enfants, tout en restant dans un environnement sécurisé. L'emplacement choisi se situera en lieu et place de l'ancien minigolf (emplacement C sur le plan). Le garde-forestier a été consulté et a donné son accord pour cette implantation proche de la forêt.



Les emplacements choisis par les trois structures permettent également de maximiser l'utilisation des espaces à disposition dans la propriété et de proposer trois zones de détente distinctes représentées sur le plan ci-dessous.



4. Coûts

Les montants présentés ici sont issus d'un marché en gré à gré avec les prestataires de service spécialisés dans la fourniture de places de jeux. La direction des travaux est confiée à ces mêmes spécialistes. Un artisan paysagiste local se chargera des travaux préparatoires des différentes zones.

Pour la partie exécution, elles sont issues d'estimations d'avant-projet sur décision d'une attribution du marché en gré à gré.

Ces coûts se structurent comme suit :

Parcours d'équilibre, style Ligornetto	CHF	15'700.00
Tyrolienne	CHF	5'300.00
Réserve pour rampe de départ de la tyrolienne	CHF	2'000.00
Blocs Freeform Explorer 16m2	CHF	14'900.00
Blocs Freeform Challenger 26 m2	CHF	20'100.00
Démontage et évacuation des anciens jeux + montage et construction des modules	CHF	23'700.00
Divers et imprévus, 10%	CHF	8'000.00
TOTAL HT	CHF	89'700.00
TVA	CHF	7'200.00
Total TTC	CHF	96'900.00

5. Incidences financières

La dépense de CHF 96'900.- sera financée par la trésorerie courante et amortie sur une durée de 5 ans au maximum. S'agissant d'une dépense exceptionnelle, liée à de récentes exigences normatives en matière de sécurité, elle n'a pas été prévue au plan des investissements du budget 2017.

La charge financière pour cet objet sera de CHF 19'400.- d'amortissement et de CHF 1'900.- d'intérêts au taux de 4 %. L'amortissement figurera sous la rubrique 353.331 «Propriété de Plan-Sépey» et les intérêts sous la rubrique sous la rubrique 353.390 «Propriété de Plan-Sépey».

Après acceptation du présent préavis par le Conseil communal, la somme des crédits d'investissement votés depuis le début de la législature 2016-2021 se montera à CHF 4'230'000.- et la charge totale des amortissements s'élèvera à CHF 4'797'300.-.

Conclusions

Les différentes structures de jeux proposées par ce préavis permettront donc non seulement de répondre aux exigences du bpa concernant les normes de sécurité en vigueur, mais de remettre en état les aires de jeux de la colonie de Plan-Sépey, et d'accompagner au mieux les enfants dans l'acquisition de compétences nécessaires à leur développement psychomoteur.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame La Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly

- vu le préavis municipal N° 5-2017,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 96'900.- destiné au renouvellement des espaces de jeux extérieurs sur la propriété de Plan-Sépey;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante;
3. d'amortir ce crédit sur une durée de 5 ans au maximum par la rubrique 353.331 «Propriété de Plan-Sépey»;
4. de faire figurer sous la rubrique 353.390 «Propriété de Plan-Sépey» les intérêts relatifs aux dépenses découlant de ce crédit.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 3 avril 2017.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

A. Gillièron

J. Mojonnet